

DEPARTEMENT DE L'OISE



VILLE DE CLERMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Création d'emplois permanents au titre de la promotion interne

Séance ordinaire du 2 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Clermont légalement convoqué à 19 H 00, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire. La convocation a été adressée aux membres du Conseil Municipal par Lionel OLLIVIER Maire de la Commune de Clermont, le 26 janvier 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice : 33
- Présents : 27
- Votants : 28

Présents : M. OLLIVIER, Mme BOVERY, M. BELLANGER, Mme GRANGE, M. DELCROIX, M. MINE, Mme CHANOINE, M. TANTOST, M. LAMBERT, M. PORTEMER, M. FAKALLAH, Mme MARINO, M. FORTANE, Mme KESWANI, Mme CALDERON, M. DIZENGREMEL, Mme SICARD, M. CARPENTIER, Mme BOURDIN, M. DECAIX, Mme BARBIER-GUINARD, Mme BIASON, Mme PILLON, M. PENEAU, Mme DESCHAMPS, M. MANDAT, Mme VEGA.

Absent ayant donné pouvoir :

M. SOLIVÁ a donné pouvoir à Mme DESCHAMPS

Date de dépôt :

02 FEV. 2026

Absents excusés :

Date de publication ou notification :

Mme COLAS-FLEURY, Mme BOUTHORS, M. CUSSENE, M. GELEE

04 FEV. 2026

Absents : Mme BOUVIGNIES

Secrétaire : M. TANTOST

La séance est ouverte à 19 H 00.

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des nominations suite à la promotion interne.

Considérant la nécessité de créer un poste pour permettre la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial par voie de promotion interne au choix établie par le Centre de gestion de la fonction publique territorial de l'Oise pour l'année 2025,

Considérant la nécessité de créer un autre poste pour permettre la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial par voie de promotion interne au choix établie par le Centre de gestion de la fonction publique territorial de l'Oise pour l'année 2025,

Considérant la nécessité de créer un dernier poste pour permettre la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial par voie de promotion interne au choix établie par le Centre de gestion de la fonction publique territorial de l'Oise pour l'année 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **DECIDE d'approuver** la création des postes ci-dessous à partir du 1^{er} mars 2026 :

Filière administrative

- 1 poste d'attaché territorial, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A
- 1 poste de rédacteur territorial, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B

Filière technique

- 1 poste de technicien territorial, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ainsi que son Premier Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de ces décisions

Les agents nommés sur ces 3 postes suivront une période obligatoire de stage d'une durée de 6 mois. A l'issue, si leur manière de servir est en adéquation avec les missions de leur poste, ils seront titularisés et les précédents postes occupés par ces agents seront supprimés du tableau des effectifs après avis du Comité social territorial.

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Pour copie conforme

Le Maire,

Lionel OLLIVIER.

